



Allocution de madame la Présidente du Conseil national des droits de l'Homme

Première session de l'Assemblée générale

Rabat, le 21 septembre 2019

Mesdames et Messieurs,

Les membres de l'Assemblée générale,

Permettez-moi de vous féliciter à nouveau de l'ouverture de cette première session de l'Assemblée générale du Conseil national des droits de l'Homme, suite à votre nomination par Sa Majesté le Roi. Je tiens à vous souhaiter la bienvenue, alors que nous partageons un moment politique important en matière de droits humains, forts de la contribution de personnalités représentatives de la diversité intellectuelle, sociale, culturelle, linguistique, et de compétences appelées à consolider l'action institutionnelle au niveau des droits de l'Homme.

J'aimerais aussi réitérer la bienvenue à Madame Soyata , présidente de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples, et la remercier de nous avoir honoré de sa présence et de l'intérêt qu'elle porte à notre pays le Royaume du Maroc, ainsi que la délégation qui l'accompagne, Mr Remy Ngou, Commissaire auprès de la commission chargée des défenseurs des droits de l'Homme, Mme Anna Foster, Présidente de l'Institut africain pour la démocratie et droits de l'Homme et M Mabassa Fall, membre de son comité directeur.

J'aimerai, par ailleurs, la féliciter pour son action et son engagement au service des droits de l'Homme en Afrique et au niveau international, où elle a su donner une meilleure visibilité à notre continent et porter sa vision.

Je tiens à profiter de cette occasion pour rappeler que le CNDH est engagé pour la promotion de la charte africaine des droits de l'Homme car notre pays la considère non pas comme un simple document mais plutôt le contrat qui réunit tous les peuples africains dans des liens d'amitié de solidarité et de respect mutuel.

A cet égard, nous enregistrons avec satisfaction les déclarations et l'engagement du ministre des Affaires étrangères du Royaume du Maroc quant à la ratification de cette charte, laquelle a amené le CNDH et Mme la présidente de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples à joindre leurs efforts, auprès du parlement et des institutions. Car avec eux, on initiara une dynamique de la société civile marocaine, qui est déjà active au forum des ONG à Banjul avec nos frères et sœurs de l'Institut africain pour la démocratie et droits de l'Homme.

Enfin, je saisis cette occasion pour saluer l'action de Mr Remy Ngoy, Commissaire chargé des défenseurs des droits de l'Homme auprès de la Commission africaine pour son soutien aux activistes, ainsi que Mabassa Fall et Anna foster qui portent la voix des Ong auprès de la commission. J'invite donc Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée Générale à se joindre à moi pour rendre hommage à Mme Maiga Soyata pour son engagement et son action en faveur des droits de l'Homme dans notre continent l'AFRIQUE, en lui souhaitant nos meilleurs vœux du succès pour les prochaines actions.

Après notre rencontre hier consacrée à la présentation, aux membres de l'Assemblée générale, du mandat du Conseil, nous sommes, aujourd'hui, à l'aune d'une nouvelle phase dans la vie du CNDH, nouvelle par la désignation de ses membres, par ses nouvelles prérogatives laissant place à de nouvelles problématiques, ou par les nouveaux outils de sa gestion administrative, comptable et financière, soumise au contrôle des institutions législatives et constitutionnelles.

Nous abordons, donc une phase fondatrice et cruciale, avec un ordre du jour chargé, ambitionnant qu'elle puisse augurer d'un tournant qualitatif, consolidant notre stratégie d'action basée sur l'effectivité des droits humains.

S'appuyer sur l'effectivité des droits découle d'un choix conscient et stratégique estimant que l'effectivité des droits (Amartya Sen) et des libertés ne doit pas se limiter aux questionnements des textes de loi ou à une évaluation de leur capacité à changer la réalité et à faciliter l'accès des citoyens à leurs droits fondamentaux, mais à accorder l'importance qu'elle requiert aux facteurs extra-juridiques, et plus particulièrement ceux en lien avec les conditions socio-économiques et culturelles de production et de répartition des richesses.

C'est donc une responsabilité partagée que de mettre en œuvre notre démarche d'engagement et d'examen des questions de droits de l'Homme dans le cadre d'une approche reposant sur l'indépendance de l'opinion, le professionnalisme et l'objectivité dans la qualification des violations, l'impartialité dans l'expression de nos positions et le respect du secret professionnel, inclus dans le projet de code de déontologie de la loi intérieure du Conseil.

Mesdames et Messieurs,

Sept ans après que les marocains aient voté leur nouvelle Constitution, fut adoptée par le parlement la nouvelle loi régissant le CNDH et qui lui confère de nouvelles prérogatives et élargit son domaine d'action, lui permettant de travailler en conformité avec les vastes responsabilités que lui attribue la loi fondamentale de notre pays.

Le défi majeur que doit relever ce Conseil, comme doit le relever notre pays tout entier, est celui de l'opérationnalisation de notre démocratie par la mise en place de mécanismes effectifs et réactifs, permettant de concrétiser les droits, tels qu'énoncés, et leur mise en œuvre dans la vie de chaque citoyen.

Comment, donc, assurer et assumer l'effectivité des droits, vraie mesure du progrès ?

C'est ainsi que l'harmonisation entre les grands principes de notre Constitution et les lois devra se faire de manière parallèle et adéquate, que ce soit dans le domaine public, comme par exemple sur la question des manifestations, ou le domaine privé- comme on le voit avec le débat sur les libertés individuelles. Car ne nous y trompons pas, les droits sont indivisibles, et il n'y a guère de droits individuels et collectifs, seulement des droits de l'Homme.

Le CNDH, en tant qu'institution indépendante chargée de toutes les questions des droits de l'Homme dans notre pays, est appelée à jouer un rôle central et fédérateur dans la recherche de solutions souveraines aux problématiques de la société marocaine. Je dis bien « un rôle central et fédérateur », car le décalage entre l'effort déployé et les résultats concrets est majeur. Les causes de ce décalage sont multiples, mais il est clair que l'absence de synergie, de communication, et de coordination entre les intervenants a débouché sur une gestion non cohérente et ineffective de la chose publique. Et bien que toute démocratie soit nécessairement caractérisée par un pluralisme institutionnel, traduction concrète de la séparation des pouvoirs, et se reflétant par ailleurs, dans la composition de cette même assemblée générale, nous observons comment, chaque jour au Maroc, sans vision commune et complémentaire, nos efforts restent dispersés et ne produisent qu'un résultat minime sur la vie de nos concitoyens.

La convergence des visions, c'est l'autre appellation de la bonne gouvernance.

Quels sont, alors, les mécanismes que nous comptons instaurer afin de concrétiser les droits de nos concitoyens, tels qu'énoncés dans notre Constitution, et dans les traités internationaux dont notre pays est signataire ?

Mesdames et Messieurs,

Aujourd'hui, sous les auspices de l'Assemblée générale, le CNDH a déjà engagé la mise en place du Mécanisme de prévention contre la torture qui permettra de protéger non seulement les victimes des traitements inhumains et dégradants mais aussi de protéger l'identité et l'intégrité des lanceurs d'alerte. Chaque cas d'allégation de torture, insistons-y, sera investigué et les conclusions de nos rapports seront rendues publiques dans le souci de tenir l'opinion publique informée. Nous nous engageons, donc, dans un système de règles et de procédures claires dans lequel les allégations de torture et de traitements inhumains et dégradants sont mesurées, et duquel des obligations contractuelles en émanent, aussi bien pour le Conseil que pour les différents intervenants.

Sur la base des programmes engagés durant plusieurs années en faveur des droits des enfants, nous mettons également en place le Mécanisme national de recours pour les enfants victimes de violations de leurs droits, en considérant leurs âges et leurs intérêts respectifs.

De même, le CNDH mettra en place le Mécanisme de protection des personnes en situation de handicap dans un souci de les insérer dans un processus d'intégration dans une société en pleine transformation et dans laquelle le principe d'égalité est l'enjeu majeur.

Effectivement, l'égalité, qu'elle soit du genre, qu'elle soit devant la loi, qu'elle soit des chances [...] doit être la pierre angulaire sur laquelle le nouveau modèle de développement doit se baser. Son but ultime est la consécration d'une justice véritable, individuelle, territoriale et sociétale.

Mesdames et Messieurs,

Les membres de l'Assemblée Générale

Le CNDH entend contribuer activement à ce débat, et défendra, comme je l'avais déjà annoncé le 12 juillet dernier, une approche participative qui puisse prendre en compte les spécificités de chaque région et inscrire les citoyens dans une dynamique productive et réfléchie à la fois, qui soit down –up et qui puisse déboucher sur un nouveau pacte social ; et ce, en respectant trois lignes directrices :

- 1) promouvoir la liberté, que ce soit celle d'investir, celle de débattre, celle de pétitionner ou celle de s'associer ...
- 2) respecter la règle de droit et donc renforcer la culture des droits de l'Homme
- 3) instaurer les règles de bonne gouvernance qui doit pouvoir prendre en compte la notion de développement humain intégré, garantissant l'équité, la justice, la durabilité et s'appuyant sur les droits et non les besoins.

Mesdames et Messieurs,

Après l'énorme effort et les grands projets structurants de ces 20 dernières années, il est temps de changer d'échelle et de placer le citoyen lambda, dans toute sa vulnérabilité, sa complexité, et son ingéniosité au cœur de l'ingénierie des politiques publiques, afin de réduire l'écart entre les différentes catégories sociales et territoriales.

Par conséquent, le Conseil national des droits de l'Homme, en particulier par l'intermédiaire de ses Commissions régionales, s'emploiera à renforcer le travail avec les citoyens et leur offrira un espace pour l'exercice de leurs droits. Nos tâches, qui consistent à prévenir les violations et à protéger et promouvoir les droits de l'Homme, nous incitent incontestablement à agir de manière responsable, en tenant compte de la diversité de notre pays et du parcours unique qui le caractérise, tout en ayant pleinement conscience des exigences de la consolidation d'un Etat de droit.

Nous ambitionnons, donc, un horizon nouveau de droits humains, fondé sur l'obligation morale et la responsabilité juridique, et mû par une action quotidienne visant la défense des victimes des violations de droits de l'Homme ... érigeant ainsi le Conseil en véritable conscience de l'Etat de droit.